

## 1. Initiative Régionale Ramsar des Pays du Bassin du Fleuve Sénégal : « SENEGALWET ».

L'initiative régionale Ramsar SENEGALWET regroupe les 4 pays du Bassin du Fleuve Sénégal (Sénégal, Mauritanie, Mali et Guinée) a vu le jour sur la base de la décision SC52-20 du Comité permanent :

L'initiative SENEGALWET s'assigne la mission de contribuer à la réduction de la pauvreté par la promotion des objectifs de la Convention Ramsar notamment le renforcement de la coopération entre les Etats en vue d'une gestion rationnelle des zones humides du bassin du Fleuve Sénégal à travers la valorisation et une meilleure gestion des ressources partagées.

Il s'agit plus spécifiquement participer à la mise en œuvre par les Parties et les acteurs clé des buts et objectifs du Plan Stratégique 2016-2024 et du SDAGE à l'horizon 2025 en partenariat avec des acteurs clé de la sous-région (WACOWET , UICN-PACO, WI bureau Afrique etc...) a entre autres :

1. Développer un plaidoyer fort et dynamique en direction des décideurs nationaux et des acteurs institutionnels de la sous – région pour l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre à l'échelle du Bassin du Plan stratégique de SENEGAL WET et des Politiques nationales sur les zones humides à l'échelle des pays et / ou l'intégration des principes et objectifs de gestion durable de ces zones dans les documents de politique/stratégie des institutions régionales ;

2. Développer et impulser des actions pour une meilleure connaissance et une meilleure diffusion de l'information scientifique et technique sur les valeurs et fonctions des écosystèmes des zones humides à travers une plateforme des centres de recherche et de formation, afin de faciliter la prise de décision et de contribuer à l'atteinte des ODD en particulier l'ODD 6 ;

3. Contribuer à la réhabilitation des sites Ramsar dégradés ou en voie de dégradation et en protégeant les écosystèmes particuliers ;

4. Renforcer les capacités des acteurs dans la mise en œuvre efficiente des Politiques Nationales sur les zones humides notamment à travers la fourniture de connaissances et de méthodes pour la gestion durable des zones humides et l'atteinte des ODD ;

5. Contribuer au renforcement des cadres juridiques appropriés pour une protection des écosystèmes humides des pays du bassin ;

6. Intensifier la coopération régionale et internationale autour des problématiques relatives aux changements climatiques, à l'évaluation des biens et services des zones humides, à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau et des bassins hydrographiques transfrontières et à la protection des espèces migratrices en vue de la pérennisation des moyens de subsistance des populations des zones humides des pays du Bassin ;

7. Renforcer la synergie et les échanges pour une meilleure coordination des interventions à tous les niveaux et promouvoir les échanges d'informations par le jumelage et la création de réseaux de sites Ramsar transfrontaliers, d'aires protégées ou sites particuliers.

## 2. Travaux et activités entrepris durant l'Année 2019

Sur la base de la **décision SC54-26 en date du 27 avril 2018**, le Comité permanent a octroyé un budget de 42 000 francs suisse (CHF), objet du **contrat N° 667** proposé par le Secrétariat de la Convention en date du **10 septembre 2018** et avec obligation de présenter le rapport annuel le **15 janvier 2019 pour un montant de 25 200 CHF représentant les 60 % de l'allocation**. Les fonds ont été reçus dans le compte de SENEGALWET en décembre 2018.

Suite au retard accusé dans l'exécution du budget et les changements notés auprès des Autorités administratives Ramsar du Sénégal et du Mali, une réunion de requalification des activités en juillet 2019 sur la base du reliquat de ce budget a été organisé à Nouakchott en Mauritanie.

*Tableau n°1 : Evaluation des activités du Plan de travail annuel de 2018 sur la base du budget 2018, contrat N°667*

Activités	Sources de financements 41200			
	Budget de Ramsar en CHF	Avance 60%	Reliquat sur les 60% (Tranche 1)	Avoir 40% (Tranche 2)
Elaborer la Charte de gestion des zones Humides	8 000	3000	3000	5000
Organiser des sessions de formation sur la SISR, R-METT etc...	10 000	5000	5000	5000
Elaborer un Programme CEPA pour l'Initiative	5 000	3000	3000	2000
Faciliter les Opérations du Secrétariat de SENEGALWET et de l'organe de gouvernance	8 000	5000	4200	3000
Organiser les réunions de l'unité de gouvernance de SENEGALWET	7 000	7000	7000	
Faire participer SENEGALWET aux rencontres sous-régionales, régionales et internationales	4 000	2200	2200	1800
<b>TOTAL</b>	<b>42 000</b>	<b>25 200</b>	<b>24 400</b>	<b>16 800</b>

*Tableau n°2 : Ajustement des activités de SENEGALWET au mois de juillet suite à la réunion de requalification/ planification des opérations à Nouakchott*

Activités	Budget de Ramsar en CHF	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Fin Décembre
Elaborer la Charte de gestion des zones Humides	8000		Validation TDR/ Sélection Consultant /Signature contrat/Paiement avance 60%	suivi	Suivi et rapport d'exécution au Secrétariat	Réunion de validation Fin Novembre/paiement reliquat	Suivi et rapport d'exécution au Secrétariat
Organiser des sessions de formation sur la SISR, R-METT, Tableau des indicateurs de suivi de l'état de l'environnement dans le BFS etc...	15000		Validation TDR Sélection Formateurs /Signature contrat/ Paiement avance 60%	suivi	Suivi/paiement reliquat et rapport d'exécution au Secrétariat		
Faciliter les Opérations du Secrétariat de	7200	Fonctionnement organes	Fonctionnement organes	Fonctionnement organes	Fonctionnement organes	Fonctionnement organes	Suivi et rapport d'exécution au Secrétariat

SENEGALWET et de l'organe de gouvernance							
Organiser les réunions de l'unité de gouvernance de SENEGALWET	7000				Choix de la date de la réunion  Préparation de la Réunion des organes	Réunion des organes à Dakar	Envoi Rapport d'exécution au Secrétariat
Faire participer SENEGALWET aux rencontres sous-régionales, régionales et internationales	4000	Terme de référence pour la préparation des documents de la participation de SENEGALWET au Congrès Monde de la Nature de l'UICN	Suivi	Suivi	Suivi	suivi	

*Tableau n°3 : Ajustement des activités de SENEGALWET au mois de juillet suite à la réunion de requalification/planification des opérations à Nouakchott*

Objectifs	Activités	Résultats attendus	Indicateurs (Source de vérification)
1. Doter SENEGAL WET d'un statut et d'organes de gouvernance	Elaborer la Charte de gestion des zones Humides	En cours de mise en œuvre	Document de Charte
	Organiser les réunions de l'unité de gouvernance de SENEGALWET	Réunions tenues à Conakry	Rapports de l'unité de gouvernance
2. Adopter un plan d'action triennal d'opérationnalisation	Organiser des sessions de formation sur la SISR, R-METT etc...	En cours de mise en oeuvre	Rapports de formation
	Faciliter les Opérations du Secrétariat de SENEGALWET et de l'organe de gouvernance	Secrétariat fonctionnel	Site web régulièrement mis à jours, Rapports annuels produits et soumis aux organes de gouvernance et au Secrétariat Ramsar
	Faire participer SENEGALWET aux rencontres sous-régionales, régionales et internationales	Participation à la COP 13 Ramsar	Rapports de mission

L'analyse du tableau 3 appelle les remarques suivantes :

Pour l'année 2019, certaines cibles ont été atteintes notamment :

Les indicateurs de suivi des zones humides définies et renseignés par les 04 pays de Sénégalwet (en rapport avec l'Organisation de la Mise en valeur du Fleuve Sénégal) dans le cadre de l'élaboration du document de l'Etat de l'environnement du bassin du Fleuve Sénégal.

Une série de formations organisées pour renforcer les capacités des acteurs des zones humides sur les outils d'évaluations (RMETT) au Mali et en Guinée-Conakry.

Les lignes directrices établies pour la charte de gestion des zones humides du Bassin du Fleuve Sénégal.

Les opérations du Secrétariat de l'Initiative au sein du Ministère de l'Environnement et du développement durable, est effectif avec deux agents qui travaillent sur la base de la contribution du Gouvernement et la mise à disposition d'un bureau fonctionnel et équipé.

### 3. Bilan Financier pour l'Année 2019

*Tableau n°4 : Evaluation des activités du Plan de travail annuel de 2018 sur la base du budget 2018, contrat N°667, exécution en 2019*

Activités	Sources de financements (Reliquat de 2018)		
	Budget de Ramsar en CHF	Dépenses	Reliquat Janvier 2020
Elaborer la Charte de gestion des zones Humides	8 000	4800	3200
Organiser des sessions de formation sur la SISR, R-METT etc...	15 000	15000	0
Faciliter les Opérations du Secrétariat de SENEGALWET et de l'organe de gouvernance	7 200	2784	4416
Organiser les réunions de l'unité de gouvernance de SENEGALWET	7 000	6360	640
Faire participer SENEGALWET aux rencontres sous-régionales, régionales et internationales	4 000	4000	0
<b>TOTAL</b>	<b>41 200</b>	<b>32944</b>	<b>8256</b>

Sur les 41200 CHF restant comme reliquat dans le budget de 2018, le Secrétariat de l'IRR SENEGALWET a payé :

- 6360 CHF pour l'organisation d'une réunion de redynamisation et de planification des organes de gouvernance de l'IRR Senegalwet à Nouakchott du 26 au 27 juillet 2019 ;
- 15 000 CHF en appui aux pays pour l'organisation des sessions de formation sur la SISR, R-METT, les honoraires, titres de transport et frais de séjour du Consultant,
- Au paiement des frais (4000 CHF) de participation de SENEGALWET au prochain Congrès mondial de l'UICN prévu au mois de Juin 2020 à Marseille. Ce paiement a été fait à l'ordre de Wetlands International Afrique, pour la location d'un espace d'exposition commun avec les différentes initiatives et partenariats régionaux dans la région ouest-africaine lors du congrès mondial de l'UICN. Il s'agit du Réseau des aires marines protégées en Afrique de l'Ouest (Rampao), Wetlands International Afrique, le partenariat régional pour la conservation marine et côtière (PRCM), Bird Life international-Afrique de l'Ouest, l'institut pour la biodiversité et les aires protégées de la Guinée Bissau (IBAP) et la Direction des Parcs Nationaux. Wetlands international assurant la coordination de ce consortium. L'espace commun d'exposition donnera l'opportunité à l'IRR Senegalwet de communiquer sur ses activités, sur le plan stratégique le mécanisme de financement et la charte de gestion des zones humides de SenegalWet.

- Au paiement de la première tranche (4800 CHF) du Consultant chargé du développement de la charte de gestion des zones humides du Bassin et dont la validation est prévue au mois de Mars 2020;
- 2784 CHF comme frais de fonctionnement du Secrétariat.

Il est prévu d'organiser la réunion des organes de Gouvernance de Senegalwet au Mois de Mars 2020 et elle permettra de partager et de valider la Charte de gestion des zones humides de l'initiative. Il reste devoir payer au Consultant chargé du développement de la Charte le paiement de la seconde tranche des prestations soit 3200 CHF.

Le Solde financier au 20 janvier 2020 est de **8256** CHF.

La contribution auprès des bailleurs et autres partenaires n'ont pu être mobilisés en l'absence du statut d'association régionale qui est en cours. Nous espérons que l'obtention de ce statut et du mécanisme de financement durable de l'IRR SENEGALWET, des ressources importantes pourront être mobilisés et préparer l'autonomisation.

#### 4 - Travaux et activités planifiées pour l'Année 2020

Fournir un résumé simple de vos travaux prévus, en dressant la liste de vos activités, les résultats anticipés et vos indicateurs de succès selon le format ci-dessous :

Objectifs	Activités	Résultats attendus	Indicateurs (Source de vérification)
1. Promouvoir la recherche scientifique dans les zones humides du Bassin du Fleuve Sénégal	Organiser les réunions de l'unité de gouvernance de SENEGALWET	Réunions tenues	Rapports de l'unité de gouvernance
2. Mettre en place des conditions favorables à l'utilisation rationnelle des zones humides et des ressources en eaux	Analyser les impacts négatifs des aménagements hydro-agricoles sur les zones humides et appuyer la mise en œuvre des mesures correctives	Des mesures visant à réduire les impacts négatifs des aménagements hydroagricoles sont appliquées	Au moins 2 mesures importantes visant à réduire les impacts négatifs des aménagements hydroagricoles sont appliquées avant la fin de la mise en œuvre du Plan stratégique
	Appuyer l'élaboration et/ou l'amélioration de la législation dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable des zones humides	Les législations relatives à l'utilisation des zones humides et la gestion des ressources en eaux du Bassin sont améliorées	
	Mener une étude des conflits liés à l'utilisation des zones humides et des ressources en eaux	Une analyse détaillée des conflits liés à l'utilisation des zones humides et des ressources en eaux est menée	Un document faisant le point sur les conflits est disponible avant la fin de la 1ère année de mise en œuvre du Plan Stratégique

3. Mettre en place des conditions favorisant la conservation des zones humides du Bassin du Fleuve Sénégal	Assurer le fonctionnement de l'Unité de Coordination du Plan stratégique de l'IRR SENEGALWET	Des mesures permettant une mise en œuvre efficace du Plan stratégique de l'IRR SENEGALWET sont prises	Au moins 2 mécanismes de financement durable de l'IRR SENEGALWET sont mis en place avant la fin de la 4ème année
4. Prévenir, faire cesser et inverser la perte et la dégradation des zones humides	Mener une campagne à l'échelle du Bassin pour lutter contre le déboisement	Des initiatives de lutte contre des facteurs de dégradation des zones humides sont promues	Au moins 8 initiatives de lutte contre des facteurs de dégradation des zones humides sont appuyées avant la fin de la mise en œuvre du Plan stratégique.
5. Bâtir un fort partenariat sous régional et international	Réaliser des jumelages avec d'autres sites Ramsar	Des jumelages avec d'autres sites Ramsar sont réalisés	Au moins 4 jumelages sont réalisés avant la fin de la mise en œuvre du Plan stratégique
	Faire une campagne d'adhésion des autres membres de SENEGALWET	Forte adhésion à SENEGALWET	Nombre de nouvelles adhésions,
	Faciliter les Opérations du Secrétariat de SENEGALWET et de l'organe de gouvernance	Secrétariat fonctionnel	Site web régulièrement mis à jours, Rapports annuels produits et soumis aux organes de gouvernance et au Secrétariat Ramsar
	Faire participer SENEGALWET aux rencontres sous-régionales, régionales et internationales	Dynamisme du Secrétariat	Rapports de mission

**5. Plan Financier pour l'Année 2020 (NB:e budget de 2019 a été redistribué aux autres IRR, suite à une décision du Comité permanent )**

Activités	Dépenses	Sources de financements (incluant le reliquat 8256 CHF de 2019)		
	Dépenses Planifiées en CHF	Budget de Ramsar en CHF	Gouvernement du Sénégal en CHF	Autres bailleurs à identifier en CHF
Organiser les réunions de l'unité de gouvernance de SENEGALWET	15 000	10000	2000	3000
Analyser les impacts négatifs des aménagements hydro-agricoles sur les zones humides et appuyer la mise en œuvre des mesures correctives	12 000	10 000	1000	1000
Appuyer l'élaboration et/ou l'amélioration de la législation dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable des zones humides	8 000	3 000	4000	1000
Mener une étude des conflits liés à l'utilisation des zones humides et des ressources en eaux	14000	10000	1 000	3 000
Faire une campagne d'adhésion des autres membres de SENEGALWET	4000	2000		2000
Faciliter les Opérations du Secrétariat de SENEGALWET et de l'organe de gouvernance / Assurer le fonctionnement de l'Unité de Coordination du Plan stratégique de l'IRR SENEGALWET	16000	10000	1000	5000
Faire participer SENEGALWET aux rencontres sous-régionales, régionales et internationales	8000	6 000	1000	1000
<b>TOTAL</b>	<b>77000</b>	<b>51 000</b>	<b>10 000</b>	<b>16 000</b>

**Pour les Initiatives Régionales qui demandent un financement à la Convention en 2020, s'il vous plaît fournir un budget de votre plan de travail 2020. Si vous utilisez une autre monnaie que le franc suisse (CHF), s'il vous plaît fournir un taux de change moyen pour permettre la conversion en CHF. (1 CHF = 600 XOF)**

Sources de Revenus	Prévisions/Montant budgétisé
Nom du Bailleur	Montant (Monnaie) : CHF
<b>Gouvernement du Sénégal</b>	<b>10000</b>
<b>Reliquat du budget principal de Ramsar pour l'année 2019</b>	<b>8256</b>
<b>Requête au Budget Principal de Ramsar</b>	<b>42744</b>
<b>Sollicitation autres partenaires techniques et financiers</b>	<b>16000</b>
<b>Total</b>	<b>77000</b>

**RECAPITULATIF**

**Requête à la Convention de Ramsar : 42744 CHF**

**Cofinancement : 10000 CHF (Sénégal) et 16000 CHF à rechercher auprès d'autres bailleurs et partenaires**

**TOTAL GLOBAL 77 000 CHF**

